

RCS : ORLEANS
Code greffe : 4502

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ORLEANS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 01630
Numéro SIREN : 824 092 282
Nom ou dénomination : Aalberts integrated piping systems SAS

Ce dépôt a été enregistré le 18/07/2022 sous le numéro de dépôt 6162

Aalberts integrated piping systems SAS
Société par actions simplifiée
au capital de 4 000 000 euros
Siège social : 46, Rue de l'Industrie
45550 ST DENIS DE L HOTEL
824 092 282 RCS ORLEANS

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 20 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux,
Le 20 juin
A 11 heures

La société AALBERTS LYON, Société à responsabilité limitée au capital de 46 549 500 euros, ayant son siège social 73 rue François Mermet 69160 TASSIN-LA-DEMI-LUNE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de LYON sous le numéro 488 552 951, représentée par sa cogérante Madame Anne BOURGEON

Associée unique de la société Aalberts integrated piping systems SAS,

En présence de Monsieur André IN HET VELD, Président non associé de la Société,

La société DELOITTE & DELOITTE ASSOCIES, Commissaires aux comptes titulaire, est absente et excusée.

I - A préalablement exposé ce qui suit :

Monsieur André IN HET VELD, Président non associé a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ainsi que le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

Ces documents ont été tenus, au siège social, à la disposition des Commissaires aux Comptes.

II - A pris les décisions suivantes :

-
.....
- Renouvellement des mandats des Commissaires aux Comptes Titulaire,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

CINQUIEME DÉCISION

Les mandats de la société DELOITTE & ASSOCIES, Commissaire aux Comptes titulaire, et de la société BEAS, Commissaire aux Comptes suppléant, étant arrivés à expiration, l'associée unique :

- décide de renouveler la société DELOITTE & ASSOCIES dans ses fonctions de Commissaire aux Comptes titulaire pour une nouvelle période de six exercices, soit jusqu'à la décision de l'associée unique sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

- prend acte que la Société n'est plus tenue de procéder à la désignation d'un Commissaire aux Comptes suppléant, en application des dispositions de l'article L. 823-1, I, alinéa 2 du Code de commerce modifié par la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016.

CINQUIEME DÉCISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

SIXIEME DÉCISION

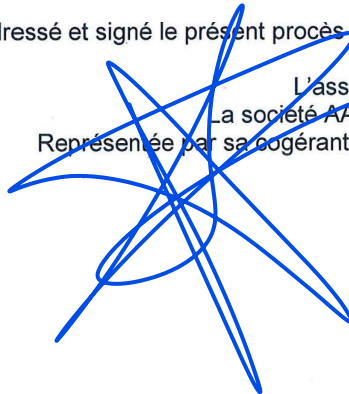
L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Le Président
Monsieur André IN HET VELD

A blue ink signature, appearing to be a stylized 'A' followed by a horizontal line.

L'associée unique
La société AALBERTS LYON
Représentée par sa gérante Anne BOURGEON

A complex, multi-looped blue ink signature.